



## COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2008 N° 9

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DECEMBRE 2008

**Date de convocation**

11 décembre 2008

**Date d'affichage**

23 décembre 2008

**Nombre de membres :**

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18

**PRESENTS** : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, GOSSELIN Jean-Paul, MALENFANT Fabrice, MOUCHEL Fabrice (Adjoint), PILLET Denis, LELYON Denis, PICOT Claude, MARTINE Emmanuel, D'HULST Francis, LETANG Jacques, ROUALLE Maurice, GODEY Laurie, LEFORBAN Jean-Marie, FLAMBARD Geneviève, DE SMET René, TOUCHAIS Isabelle.

**ABSENT EXCUSE** : M. HAMEL donne pouvoir à M. CHOLOT

**ABSENT** : M. VOISIN René

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Francis D'HULST



La précédente réunion de conseil est approuvée à l'unanimité.

#### REVISION TARIFS COMMUNAUX

La majorité des tarifs sont reconduits à l'exception :

- 1°) **des tarifs funéraires** où les droits d'inhumation sont portés à  
35 € pour la 1<sup>ère</sup> place  
40 € pour la 2<sup>ème</sup> place  
35 € par place supplémentaire  
20 € en concession temporaire  
- droits d'exhumation 40 €  
- les concessions perpétuelles sont supprimées et remplacées par  
a) concession trentenaire (200 € pour les habitants ou propriétaires à Port-Bail) 400 € pour les hors commune)  
b) concession cinquantenaire (350 € pour les habitants ou propriétaires à Port-Bail, 700 € pour les hors commune)

Columbarium

Emplacement 1 200 € pour les habitants ou propriétaires à Port-Bail  
2 400 € pour les hors commune

Concession trentenaire 200 € pour les habitants ou propriétaires à Port-Bail  
400 € pour les hors commune

cinquantenaire 350 € pour les habitants ou propriétaires à Port-Bail  
700 € pour les hors commune

2°) **fournitures scolaires** 40 € par enfant

3°) **logements ancien poste de gendarmerie**

230 € par mois, électricité-chauffage à la charge des locataires, au lieu de 250 € charges comprises précédemment.

### MODIFICATION STATUTS DE LA C.C.C.I.

A l'unanimité, le Conseil accepte de transférer à la CCCI la compétence « plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ». Monsieur De Smet est désigné pour représenter la commune au sein de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées.

### SUBVENTIONS ECOLE HENRI VALLY

Le Conseil accorde une subvention de 2 800,16 € pour permettre aux enfants de CP – CE1 et CLIS de participer à l'activité piscine.

Un crédit de 33,50 € par enfant domicilié à Port-Bail est également accordé pour l'activité équitation.

### VOIRIE 2009

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention au titre de la DGE (dotation globale d'équipement) pour les travaux 2009 proposés par la commission voirie.

### JOURNEE SOLIDARITE

Conformément à la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004, le personnel communal donnera un jour de RTT au cours de l'année. Pour les agents qui n'en bénéficient pas, ils devront accomplir 7 heures de travail.

### AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Un certificat d'urbanisme positif a été accordé sur une portion de la propriété LELYON cadastrée ZP 100 pour l'agrandissement du cimetière. Le Conseil, à l'exception de M. Lelyon qui s'abstient, autorise Monsieur le Maire à acquérir 1 200 à 1 500 m<sup>2</sup> de ce terrain au prix de 20 € le m<sup>2</sup>.

### INDEMNITE 4<sup>ème</sup> ADJOINT

En l'absence de Monsieur MOUCHEL, le Conseil décide de porter l'indemnité du 4<sup>ème</sup> adjoint au même taux que celle des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints.

### DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE COMMUNE TOURISTIQUE

Notre commune dispose d'un office de tourisme classé, d'une capacité d'hébergement et organise des animations en période touristique, nous pouvons donc solliciter Monsieur le Préfet pour être reconnus commune touristique. A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer cette démarche.

## REFECTION TOILETTES PUBLIQUES

Les déclarations préalables pour la réfection des toilettes publiques ont reçu un avis favorable le 9 décembre 2008. A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation pour les travaux.

## PORT

A l'unanimité, le Conseil adopte le nouveau contrat d'occupation d'un poste d'amarrage au port de plaisance, il sera opposable dès le 1<sup>er</sup> avril 2009.

- Compte tenu de l'attitude agressive d'un plaisancier envers les agents du port, le Conseil, sur proposition de la commission du port, décide de ne pas lui renouveler son titre d'occupation d'un poste d'amarrage au 1<sup>er</sup> avril 2009.

- Après actualisation de la liste d'attente pour une place dans le futur port, le Conseil, à l'unanimité, décide de rouvrir cette liste à de nouveaux candidats et fixe à 20 € le montant des frais de gestion de cette liste.

## MODIFICATION DU POS

Pour permettre à la CCCI de lancer le dossier « bâtiment sports de glisse », sur le site de l'ancien camping du Vieux Puits, le Conseil, à l'unanimité, décide de procéder à la modification du POS pour classer cette partie actuellement située en UT, en zone UC.

## INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

### **Rachat ligne SNCF**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 24 novembre 2008. La SNCF souhaite vendre l'emprise ferroviaire aux 4 communes riveraines.

### **Bilan journée de grève du 20 novembre 2008**

33 enfants ont été accueillis et pris en charge par le personnel communal.

### **Rentrée scolaire 2009-2010**

Les prévisions sont de 127 élèves à l'école primaire contre 132 actuellement et 48 à l'école maternelle contre 56 actuellement.

### **Logements HLM Plaine Normande**

La société HLM Plaine Normande doit être prochainement autorisée à procéder à la vente de ses logements. Ils seront en priorité proposés aux occupants ou locataires de la Plaine Normande, le restant pouvant être cédé en groupe à une autre société HLM qui en assurera la gestion.

### **Travaux rue Robert Asselin**

L'entreprise MESLIN, attributaire du marché, débutera les travaux le 12 janvier 2009, pour une durée de 2 mois ½. Pendant cette période, la circulation et le stationnement seront interdits dans cette voie.

### **Dossier SCI « les Roquettes »**

La cour administrative d'appel de Nantes a annulé le jugement du 8 février 2008 du tribunal administratif de Caen qui annulait l'arrêté du 20 janvier 2006 du Maire de Port-Bail accordant une autorisation de lotir sur un terrain rue Victor Hugo.

### **Autorisation de lotir rue Aubert**

Le tribunal administratif de Caen dans sa séance 11 décembre 2008, a annulé l'arrêté municipal du 17 avril 2007 autorisant la création d'un lotissement rue Aubert au motif que le projet PROMO'INN (résidence touristique classée) ne respectait pas l'article UB 3 du POS, « les voies en impasse ne doivent pas desservir plus de 30 logements ».

### **Syndicat d'assainissement**

Le tribunal administratif de Caen, lors de sa séance du 5 décembre 2008 a rejeté le recours déposé par le GRAPE, l'association Mieux Vivre à Port-Bail, MM. TIREL Hubert et LEROUX Joseph, qui sollicitaient l'annulation de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Manche du 26 janvier 2007 autorisant la nouvelle station d'épuration, l'extension du système d'assainissement ainsi que l'épandage des boues de la station.

### **Recensement de la population**

Suite à l'enquête de recensement effectuée en 2007, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) nous indique que notre population légale est de 1 706 habitants (1 713 auparavant).

### **Droits de préemption non utilisés**

Terrain ZP 141, la Hieullerie  
Propriété K 866 (magasin Casino)  
Maison d'habitation K 741

### **Remerciements**

M. et Mme LECONTE Bertrand (employé communal) pour les témoignages de sympathie reçus lors de leur mariage.

### **Distinction**

MM. GERARD Bernard et Guy, ainsi qu'à titre posthume Mme Marie-Louise PARRY, leur mère, ont reçu la médaille des Justes parmi les Nations pour avoir aidé à leurs risques et périls, la famille BOUHANA des juifs pourchassés pendant l'occupation.

### **Vœux du Maire**

Ils se dérouleront salle polyvalente, le mardi 6 janvier 2009 à 18 h 30

<b>prochain Conseil Municipal mardi 3 février 2009 à 20 h 30</b>
--